

AVIS PUBLIC

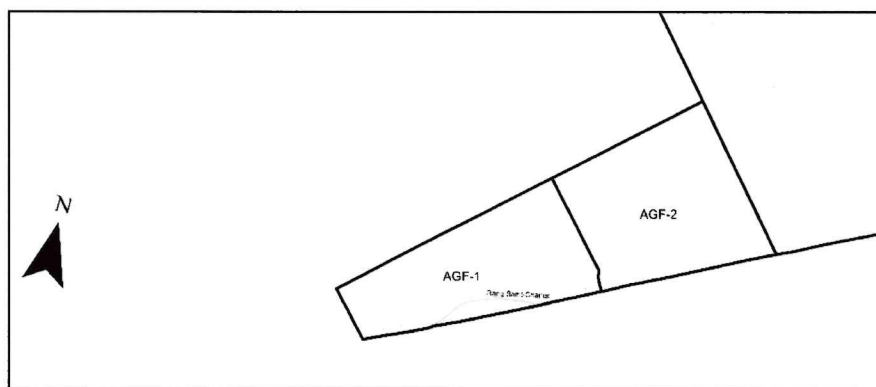
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS D'AMENDEMENT NUMÉROS **242-2026-1** **ET 243-2026-1 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT** **DE ZONAGE**

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance du 15 septembre 2026, le Conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 242-2026-1 amendant le règlement concernant le plan d'urbanisme numéro 242-2024;
- Projet de règlement numéro 243-2026-1 amendant le règlement de zonage numéro 243-2024.

L'objet de ces projets est d'assurer la concordance obligatoire au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC du Haut-Saint-Laurent suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro 345-2024, relativement aux objets suivants :

- Retirer des dispositions relatives aux zones inondables, aux rives et au littoral qui sont maintenant intégrées au cadre réglementaire provincial modernisé;
- Permettre l'hébergement touristique de plein air à titre d'usage complémentaire pour les entreprises agricoles et établir des conditions d'exercice de l'usage;
- Prohiber les usages de fabrication de béton bitumineux dans les zones AGF-1 et AGF-2 (agroforestières, voir croquis ci-dessous).



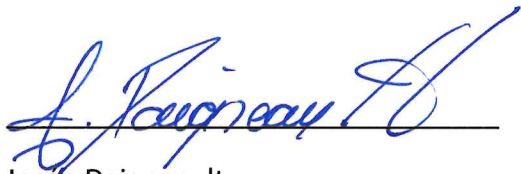
Zones AGF-1 et AGF-2

Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter puisqu'ils découlent d'une concordance obligatoire au SADR de la MRC du Haut St-Laurent.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement se tiendra le mardi 13 octobre 2026 à 19h avant la séance ordinaire du conseil au Centre culturel Dr Marc Hétu, situé au 624, rue Notre-Dame. Au cours de cette assemblée, la personne telle qu'elle sera désignée par le maire pour cette consultation, expliquera ces projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être obtenus par courriel au dg@mun-sc.ca ou, à l'Hôtel de Ville, situé au 624, Notre-Dame, 2e étage, durant les heures d'ouverture régulières (du lundi au jeudi, de 8h à 16h30).

Donné à Saint-Chrysostome, ce 17 septembre 2026



Josée Daigneault

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Josée Daigneault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Chrysostome, certifie sous mon serment d'office, que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h en ce jour sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 septembre 2026.



Josée Daigneault

Directrice générale et Greffière-trésorière